

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CCAS**

Nombre de Membres : 11
Présents : 9
Pouvoirs : 0
Votants : 8

Séance du 20 mars 2024

Délibération N° 24-03-20/ D02

L'an deux mil vingt-quatre le 20 mars à 17 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de cette commune, régulièrement convoqué le 05 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GALLINARO André, Président.

Présents : Messieurs André GALLINARO, Jacques ROYERE et André FAGGION, Mesdames Michèle JOB, Sophie TIRMAN, Edith OF, Nadine VILOTTE, Dominique NICOLA et Sylvie SAVY ;

Pouvoirs :

Absents excusés : Messieurs Laurent BOY et Bernard MALIGE ;

Secrétaire : Madame Sylvie SAVY ;

Objet : **Approbation du compte administratif du budget du CCAS 2023**

Monsieur André GALLINARO, Président, expose au conseil les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023 et demande l'approbation du compte administratif du Budget du Centre Communal d'Action Sociale, dont les résultats d'exécution sont :

Résultat d'exercice de fonctionnement et d'investissement CCAS 2023

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES 2023	11 752.70 €	0.00 €
RECETTES 2023	10 424.99 €	0.00 €
SOLDE	-1 327,71 €	0.00 €
RESULTAT 2023	-1 327,71 €	
REPORT EXERCICE 2022	9 491.74 €	77 170.00 €
RESULTAT CUMULE au 31/12/2023	8 164,03 €	77 170,00 €
Excédent à reporter en 2024	8 164,03 €	77 170,00 €

A l'issue du débat, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président quitte la séance. Le conseil d'administration élit un président pour procéder au vote du compte administratif : Madame Michèle JOB.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Où l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE des membres présents et représentés

- **D'approuver le Compte Administratif présenté ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Délibération affichée le :

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente,
Michèle JOB

